



Extrait du Registre des Arrêtés

Arrêté n°2026.102

A R R E T E

**portant délégation de signature à
Monsieur Mathieu GARCIA
Directeur Juridique et Financier**

* * *

Le Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine,

Vu les dispositions de l'article L5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine approuvés par Arrêté Préfectoral du 9 janvier 2026 ;

Vu la délibération n° D.2026.05.20.1 en date du 20/05/2026 relative à l'élection du Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine,

Vu la délibération n° D.2026.05.20.5.1 en date du 20/05/2026 par laquelle le Comité Syndical a délégué au Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, une partie de ses compétences,

Vu la délibération n° D.2026.05.20.5.2 en date du 20/05/2026 par laquelle le Comité Syndical a délégué au Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, une partie de ses compétences en matière de gestion de la dette,

Vu l'organisation des services de Tisséo Collectivités ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Monsieur Mathieu GARCIA, Directeur Juridique et Financier, est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées dans les domaines sous sa responsabilité (Direction Juridique et Financière) :

ADMINISTRATION

- Les correspondances, portant ou non décision ou avis de Tisséo Collectivités, à l'exclusion des correspondances adressées aux élus nommément désignés ;
- Les actes liés à la gestion quotidienne du personnel placé sous sa responsabilité (congrés, ordres de mission, délégation syndicales...)
- Les lettres de modification des actes, décisions ou avis

COMMANDE PUBLIQUE

- Signature de toutes les correspondances aux candidats en cours de procédure de passation (compléments, précisions, lettres circulaires, rejets, invitation à soumissionner, envoi de Dossier de Consultation aux Entreprises, demandes de certificats sociaux et fiscaux, motivations de rejet, lettres invitations à négocier, compte rendu de négociations, etc.)
- Signature des marchés et accords-cadres, et le cas échéant en exécution des délibérations du Comité Syndical
- Signature de tous les actes juridiques et financiers liés à l'exécution de ces marchés et accords-cadres (bon de commande, ordre de service, avenant, transaction, décision de réception, etc.), et le cas échéant en exécution des délibérations du Comité Syndical
- Signature des attestations de bonne exécution

FINANCES

- Les actes relevant de l'exécution financière, résultant des actes unilatéraux ou conventions, marchés signés par le Président ou son délégataire dans les limites du budget alloué à sa direction
- Les garanties à première demande
- Les ordonnancements, mandats, bordereaux, titres de recettes et états d'acomptes
- La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement

- L'attestation du caractère exécutoire des pièces justificatives de dépenses et de recettes jointes aux bordereaux de mandats et de titres

FINANCEMENTS EXTERNES

- Les attestations financières (tableaux récapitulatifs de dépenses) transmises aux financeurs lors des demandes de subvention ou de versement de subvention
- Les certifications des états récapitulatifs de dépense

LA GESTION DE LA DETTE

- Procéder à tous les arbitrages en matière d'index et de produits financiers pour les prêts souscrits par Tisséo Collectivités
- Procéder à toutes les opérations de « couverture » des taux d'intérêts afférents à la dette de Tisséo Collectivités
- Passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, pour tous tirages ou remboursements,
- Résilier l'opération arrêtée,
- Définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- Procéder aux tirages et remboursements de fonds dans le cadre des emprunts revolving et des lignes de trésorerie
- Procéder aux opérations de marché et à la mise en œuvre des émissions et remboursements de NEU CP et d'obligations dans le cadre du programme EMTN ;
- Procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts : tirages échelonnés dans le temps, remboursement anticipé et/ou consolidation, sans intégration de la soulte, ainsi que les avis de confirmation des opérations de marché préalable à la souscription des emprunts
- Procéder aux opérations comptables et financières en découlant
- Pour les réaménagements de dette :
 - *faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,*
 - *faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,*
 - *possibilité d'allonger la durée du prêt,*
 - *faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,*
 - *compacter plusieurs emprunts d'une banque pour en faire un seul contrat.*

JURIDIQUE

- Tout document et acte emportant ou non décision ou avis de Tisséo Collectivités lors de la tenue des assemblées générales de copropriétaires

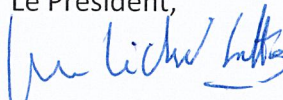
ARTICLE 2 : Cette délégation sera mentionnée dans tous les actes concernés

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 2026-90 du 21/05/2026 est abrogé.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 01 JUIN 2026

Le Président,



Jean-Michel LATTES

SPÉCIMEN DE SIGNATURE

Mathieu GARCIA

